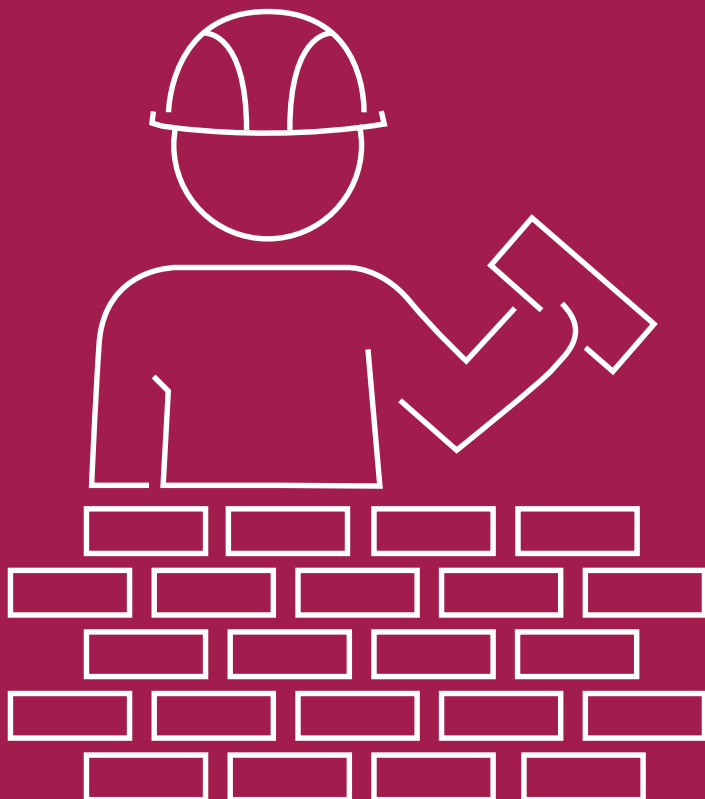


LE TITRE DE COMPÉTENCE,

**UN OUTIL AU SERVICE
DES ACTEURS DE L'ENTREPRISE
DANS LE SECTEUR
DE LA CONSTRUCTION**



VALIDATION
des COMPÉTENCES

www.validationdescompetences.be

LE TITRE DE COMPÉTENCE



95%
des employeurs
considèrent que le titre de compétence
est une solution intéressante pour
les personnes sans certification.
Près de 70% sont prêts à en faire
usage lors d'un recrutement
(selon une étude d'impact, menée en
2012 par Sonecom auprès de
306 employeurs)

Le Titre de compétence est une preuve de la maîtrise effective d'une compétence. C'est un outil de référence lors du recrutement interne ou externe. Il est également une aide dans le cadre de la rationalisation et optimisation des parcours de formation.

C'est un document officiel, remis au candidat, qui atteste de la maîtrise d'une partie de métier. Ce Titre est délivré grâce au soutien du Fonds social européen (FSE) et du Plan Marshall 4.0, et au nom de la Commission communautaire française, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et de la Région Wallonne. Il est également reconnu par les Services Publics de l'Emploi.

Plus de 4000 Titres de compétences ont été délivrés pour plus de 10 métiers dans le secteur de la construction. 10 Centres de validation des compétences sont agréés pour ces métiers à Bruxelles ou en Wallonie

La validation des compétences s'adresse à toute personne de plus de 18 ans ayant une expérience professionnelle mais n'ayant pas de diplôme qui correspond. Après avoir réussi une épreuve (évaluée par un jury professionnel dans un centre agréé), le candidat obtient un « Titre de compétence ».

LES GARANTIES DE QUALITÉ DU TITRE DE COMPÉTENCE

1. Les **référentiels de validation des compétences** sont produits et actualisés par **les partenaires sociaux sectoriels**. Ils déterminent une grille d'évaluation qui contient les critères nécessaires à la vérification de l'acquisition d'une compétence, des indicateurs et niveaux de réussite.
2. Lorsque les référentiels de validation sont produits, l'offre correspondante est organisée dans des **Centres de validation agréés**. L'agrément du Centre de validation des compétences est mis en œuvre sur base des exigences de la Norme ISO- 9001
3. L'épreuve de validation des compétences est une mise en situation professionnelle reconstituée qui se déroule en présence d'un **observateur externe** au Centre et expert métier, sur base de la grille d'évaluation.

4. Le jury composé du responsable du Centre de l'évaluateur et de l'observateur délibèrent sur base de la **grille d'évaluation**. En cas de réussite, le **Titre de compétence** est transmis par le Consortium de validation des compétences au candidat.
5. Un Titre de compétence peut être délivré dans le cadre d'une reconnaissance des acquis de formation (épreuve en fin de formation professionnelle). Une procédure stricte de correspondance préalable a alors été établie afin de garantir l'équivalence des Titres par cette voie.



MÉTIERS DISPONIBLES POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

- Carreleur- Marbrier (H/F)
- Coffreur (H/F)
- Conducteur d'engins de terrassement (H/F)
- Couvreur (H/F)
- Installateur sanitaire (H/F)
- Maçon (H/F)
- Monteur chauffage central (H/F)
- Ouvrier de voirie (H/F)
- Peintre en bâtiment (H/F)
- Plafonneur (H/F)
- Poseur de fermetures menuisées (H/F)
- Tuteur en entreprise (H/F)

PLUS D'INFORMATIONS ?

Retrouvez, sur le site www.cvdc.be (rubrique « métiers »), une fiche pour chaque métier détaillant :

- la ou les compétences vérifiées lors de l'épreuve,
- les critères sur lequel le jury se basera pour juger le travail,
- la durée de l'épreuve de validation,
- les Centres de validation agréés qui proposent les épreuves ainsi que leur agenda.



PLUS HAUT ET PLUS PROCHE

LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET LES AUTORITÉS RÉGIONALES INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR



FSE
Fédération Wallonie-Bruxelles
Fédération des Centres de Validation des Compétences
Fédération des Centres de Validation des Compétences

